

dité, les riches fourrures de ces froides contrées, et y avait donné naissance, elle aussi, à de nombreux métis.

Jusqu'à l'annexion du Manitoba et des territoires de l'ouest au Canada, les deux races, à peu près en même nombre l'une que l'autre, s'étaient développées côte à côte, se déployant librement dans les immenses déserts qui s'ouvraient devant elles, sans que l'une entreprit de gêner l'autre.

Mais dès qu'il fut question de la réunion du Manitoba à la Puissance du Canada, les anglo-manes d'Ontario se jetèrent sur le nouveau pays, se mirent en devoir de l'arpenter selon la méthode américaine et voulurent y parler et y agir en maîtres. Comme tant de fois et en tant de pays, l'Anglais protestant entendait faire la loi à la race française et l'exclure de ses positions. N'est-ce pas, en effet, comme son droit de combattre partout, mais surtout dans l'Amérique du Nord, son éternelle rivale et de la faire disparaître, comme les Peaux-Rouges? Ces envahissements, coïncidant avec la famine, provoquèrent les défiances, les murmures, puis la révolte ouverte des métis français, qui proclamèrent un gouvernement provisoire avec Riel pour président. Il n'était pas possible à Riel et à ses métis de former un Etat indépendant. Mais leur résistance assura pour un temps la liberté à la race française dans la province en formation.

Le gouvernement d'Angleterre et le gouvernement du Canada, ou, pour employer le style britannique, le gouvernement impérial et le gouvernement fédéral s'émurent des troubles, blâmèrent les subalternes, prièrent le vénérable archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, d'employer son immense influence à apaiser les mécontents, et demandèrent qu'une délégation fût envoyée de la Rivière-Rouge à Ottawa pour négocier l'entrée du pays dans la confédération. Sur les instances de Mgr Taché, trois délégués, dont l'un fut M. Ritchot, curé de Saint-Norbert, furent envoyés à Ottawa par la population de la Rivière-Rouge, avec une *Liste des Droits*, en vingt articles, qui contenait les réclamations des habitants et devait servir de base aux négociations. " Ces négociations, raconte Mgr Taché dans un écrit célèbre que nous allons fréquemment citer, se prolongèrent jusqu'aux premiers jours de mai. Tous les articles furent examinés, acceptés, modifiés ou rejetés de façon à rencontrer l'assentiment du gouvernement et des délégués, si bien que le 3 mai, le Gouvernement général put télégraphier à Lord Granville :